



Syndicat FORCE OUVRIERE

FPT POWERTRAIN TECHNOLOGIES

BOURBON-LANCY

Le 25/07/2022

Contrairement à ce que certains responsables prétendent, il y a bien un budget promotion/développement et égalité professionnelle prévu dans l'accord NAO 2022 (voir extrait ci-dessous).

Article 2 – Mesures retenues

I - Augmentations salariales

Pour les salariés de la catégorie Ouvriers et ETAM :

Une augmentation générale se décomposant comme suit :

- Une première augmentation forfaitaire de 55 euros bruts, montant pour une durée du travail à temps plein, versée à compter de mars 2022.
- Une seconde augmentation forfaitaire de 20 euros bruts, montant pour une durée du travail à temps plein, versée à compter de septembre 2022.

Pour les salariés à temps partiels, la somme est proratisée proportionnellement à la durée de travail.

Rappel : La hausse du salaire de base entraîne automatiquement la hausse de la prime trimestrielle. Elle est pour la grande majorité des OETAM de 36% du salaire de base + ancienneté, versée par trimestre. Elle a donc un impact de 12% par mois.

- Un Budget géré par les RH de 0,30% de la masse salariale.

Pour les actions qui relèvent de la politique de promotion / développement et de l'égalité professionnelle

- La grille interne des minima par coefficient est majorée de 2.70% (cf annexe)

Par conséquent, répondre à un salarié qui fait une demande, dans ce cadre-là, « je ne peux rien faire car les syndicats n'ont pas voulu d'AI », est intolérable.

Pour FO, toute sollicitation faite par un salarié doit être considérée et analysée sérieusement par son responsable.

Si celui-ci estime que sa demande de promotion ou d'égalité professionnelle est légitime il doit alors la porter au service RH qui aura la charge de la valider ou non.

Pour rappel, ce ne sont pas les syndicats seuls qui décident mais c'est un accord signé avec LA DIRECTION, qui s'applique.

La direction dont les responsables sont les 1ers représentants.